

Synthèse Renouvellement des IRP et entrée en vigueur du CSE : que faire et quand ?

Date d'expiration des mandats	IRP à élire
Mandats expirés avant le 25 septembre 2017	Anciennes IRP
	CSE mis en place au terme des mandats et au plus tard le 31 décembre 2019
	Possibilité de faire coïncider par réduction ou prorogation les termes des mandats des différentes IRP / des différents établissements.
Mandats expirant depuis le 25 septembre	Anciennes IRP
2017 et protocole d'accord préélectoral signé avant le 23 septembre 2017	CSE mis en place au terme des mandats et au plus tard le 1 ^{er} janvier 2020
	Possibilité de faire coïncider par réduction ou prorogation les termes des mandats des différentes IRP / des différents établissements.
Mandats expirant entre le 23 septembre 2017 et le 31 décembre 2017 et protocole d'accord préélectoral signé depuis le 23 septembre	Prorogation des mandats des anciennes IRP de plein droit jusqu'au 31 décembre 2017 : CSE mise en place à compter du 1er janvier 2018
2017	Si prorogation facultative d'au plus un an supplémentaire organisée par accord collectif ou par décision unilatérale après consultation des IRP: CSE mis en place au terme des mandats prorogés et au plus tard à compter du 1er janvier 2019
	Possibilité de faire coïncider par réduction ou prorogation les termes des mandats des différentes IRP / des différents établissements.
Mandats expirant en 2018	CSE
	Si prorogation ou réduction des mandats des anciennes IRP au plus d'un an par accord collectif ou par décision unilatérale après consultation des IRP: CSE mis en place au terme des mandats réduits ou prorogés et au plus tard le 31 décembre 2019
	Possibilité de faire coïncider par réduction ou prorogation les termes des mandats des différentes IRP / des différents établissements.
Mandats expirant en 2019	CSE
	Possibilité de faire coïncider par réduction ou prorogation les termes des mandats des différentes IRP / des différents établissements.